

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**  
**FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la quarantième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 14 mars 2007, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

---

**Création d'un comité du prix d'excellence en enseignement de la Faculté de science politique et de droit**

**Résolution CFSPD-2006-2007-301**

ATTENDU l'adoption en séance de la proposition d'appui à la création du concours des prix d'excellence en enseignement de l'UQAM;

ATTENDU que ce concours inclut la remise de prix facultaires à une professeure, un professeur et une chargée, un chargé de cours dans le volet «Influence sur la qualité d'apprentissage des étudiants»;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par le Comité exécutif que le Conseil académique :

CRÉE le Comité du prix d'excellence en enseignement de la Faculté de science politique et de droit ayant pour mandat :

- de planifier et d'organiser l'ensemble du concours;
- de procéder à la sélection des lauréats du prix.

Le Comité du prix d'excellence en enseignement est composé :

du doyen, de la doyenne, agissant à titre de président du comité;

de deux professeurs, professeurs;

de deux chargées, chargés de cours;

d'une étudiante, d'un étudiant de 3<sup>e</sup> année de baccalauréat ou de cycle supérieur;

d'une représentante, d'un représentant du Conseil des diplômés de la Faculté de science politique et de droit.

Dans l'exercice de son mandat de sélection des lauréats, le Comité choisit une professeure ou un professeur et une chargée de cours ou un chargé de cours parmi les candidatures reçues. Exceptionnellement, le Comité peut choisir de ne retenir aucune candidature au cours d'une année s'il estime que personne ne répond aux critères d'excellence du prix.

Le Comité de sélection effectue ses choix sur la base des dossiers déposés en suivant les critères adoptés pour le concours institutionnel et autres critères facultaires dûment adoptés par le Comité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CONFORME**

Montréal, 14 mars 2007

René Côté  
Doyen